

Ministère chargé
de la pêche en eau
douce

Articles R.436-65-3 à R.436-65-5 du code de l'environnement
Arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la mise en place d'autorisations de pêche de
l'anguille en eau douce

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	N° d'enregistrement	N° d'autorisation

Je soussigné, nom et prénom :

Né le : | | | | | | | |

Identifiant SNPE ¹ / SNPL ² :Identifiant SNPE ¹ / SNPL ² : Statut : Pêcheur professionnel ☐ Pêcheur de loisir ☐

Adhérent de l'association de pêche :

Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) ☐

Association Agréée de Pêcheurs Professionnels en Eau Douce (AAPPED) ☐

N° MSA si pêcheur professionnel :

Adresse postale : Numéro : Extension :

Nom de la voie :

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Tél : | Fax : |

Courriel :@.....

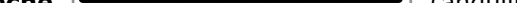
Cocher la case correspondante :

Pêcheur professionnel ☐

Pêcheur de loisir utilisant des engins en application du R.436-23 du code de l'environnement ☐

ai l'honneur de solliciter, de Monsieur le Préfet, l'octroi d'une autorisation de pêche de l'anguille.

Cette autorisation est demandée pour :

- **l'année civile** | 2025 | (anguille jaune),
- **la saison de pêche** |  | (anguilles de moins de 12 cm ou anguille argentée).

2 – La présente demande concerne les lots, stades de l’anguille et engins désignés ci-après

LOT(S) ou secteurs géographiques :

Stade de l'anguille ciblé (cocher la ou les cases correspondantes) :

Anquille jaune ☐ Anquille argentée (si pêcheur professionnel) ☐

Aniguille de moins de 12 cm (si pêcheur professionnel) ☐

Engins utilisés (Types, nombre et dimensions) :

Cocher la case correspondante : **Renouvellement d'autorisation** ☐ **1^{ère} demande** ☐

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

¹ SNPE : Suivi National de la Pêche aux Engins

² SNPL : Suivi National de la Pêche à la Ligne

3 - Pièces justificatives

Le dossier complet de demande d'autorisation de pêche de l'anguille est à adresser 2 mois avant le début de chaque campagne de pêche à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) compétente pour le secteur géographique pour lequel l'autorisation est demandée.

Documents demandés :

- La présente demande ☐
- ~~Deux photos d'identité (récentes)~~ ☐
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ☐
- ~~Deux enveloppes timbrées à l'adresse du demandeur~~ ☐

4 - Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

De surcroît, je m'engage :

- à acquitter, le cas échéant, les taxes piscicoles,
- à adresser pour visa à la D.D.T. ma carte de membre adhérent à l'association agréée de pêcheurs dont je suis adhérent,
- à respecter les clauses et obligations du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'Etat et du cahier des charges et des conditions particulières pour la période **2023** / **2027** dont je déclare avoir pris connaissance, tout particulièrement en ce qui concerne la tenue d'un carnet de pêche consignant mes captures d'anguilles et les déclarations de captures d'anguilles conformément au code de l'environnement, notamment l'article R.436-64.

Fait à le, |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature du demandeur